

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19101 / 100765
Hort Coating Center SA, 3960 Sierre
fonderie, atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 H, 17 F
01.11.2011–31.10.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-19241 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur fonderie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.12.2011–30.11.2014 (Renouvellement)
- 11-19327 / 102136
AiM Service SA, 1204 Genève
permanence (gestion) informatique sur le site de:
UPB. Rue d'Italie 6. 1204 Genève.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.12.2011–30.11.2014 (Renouvellement)
- 11-19638 / 100457
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon
polissage / doucissage, usinage I et II, saphir, maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
01.03.2011–28.02.2014 (Modification)
- 11-19661 / 100993
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier
Fonderie: rénovation du sol de la fonderie principale
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
01.11.2011–31.12.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19585 / 101134
PX Précimet SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
Production: secteur traitement thermique et LPX 20
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

- 11-19676 / 109437
Aptasic SA, 2017 Boudry
Production / ingénierie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

- 11-19677 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
Secteurs Ebauches et Fournitures (ancienne appellation: Platines et Ponts)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
166 H, 87 F
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

- 11-19678 / 101047
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,
2306 La Chaux-de-Fonds
Usinage CNC des boîtes et bracelets de montres, tournage et fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 2 F
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19220 / 100795
Rigips AG Usine La Plâtrière, 3977 Granges VS
fabrication du plâtre, production des carreaux et surveillance des fours de séchage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
31 H
01.12.2011–30.11.2014 (Renouvellement)

- 11-19310 / 111612
Bank Julius Baer & Co. Ltd., 1211 Genève 3
Marketing Région 2, Genève. Participation auprès de leurs clientèles lors
d'événements particuliers chaque année (Events & Sponsoring).
besoins spéciaux de consommation
2 H, 5 F
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

- 11-19603 / 100218
JESA SA, 1752 Villars-sur-Glâne
secteurs: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage, département
plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
22.10.2009–31.10.2012 (Modification)

- 11-19687 / 102095
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 1213 Petit-Lancy
centre informatique; gestion du réseau et des données informatiques pour les sociétés du Groupe Lombard Odier, les filiales Suisses et mondiales.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-19238 / 112537
Colas Suisse SA Succursale de Satigny, 1214 Vernier
interventions lors de travaux d'urgence (suite d'accident) sur les routes et autoroutes du canton de Genève.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.10.2011–30.09.2014 (Nouveau permis)
- 11-19497 / 109658
Avireal SA, Suisse Romande, 1215 Genève
dpt de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les installations chez des clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.12.2011–31.10.2014 (Nouveau permis)
- 11-19583 / 100795
Rigips AG Usine La Plâtrière, 3977 Granges VS
dpt maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les installations de production et les infrastructures du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.12.2011–30.11.2014 (Nouveau permis)
- 11-19607 / 112580
Artica SA, 1217 Meyrin
service maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les installations de climatisation et de froid chez les clients.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.12.2011–31.10.2014 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19494 / 112565
Presto Café Service SA, 1092 Belmont-Lausanne
Département technique: intervention lors de problèmes techniques chez leurs clients (machine à café professionnelle dans les restaurants), pour les cantons de Vaud, Valais et Fribourg.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.11.2011–31.12.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-19680 / 101047
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,
2306 La Chaux-de-Fonds
CNC, usinage maillons de bracelet
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 11-19244 / 109228
SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation
Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin
Centrale d'engagement de Dübendorf et aérodromes régionaux de Meiringen,
Payerne, Sion et hélicoptère de Davos-Stilli. Valable uniquement durant les périodes
du WEF 2012–2014.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
50 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 11-19650 / 109658
Avireal SA, Suisse Romande, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H
01.12.2011–30.11.2014 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 mars 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail